

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 mars 2025
Date d'affichage 27 mars 2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 19 + 10 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le NEUF AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Gaëtan THIOMAS	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant que malgré toutes les diligences réglementaires et poursuites engagées pour recouvrer certaines créances auprès des débiteurs, il n'a pas été possible d'obtenir le recouvrement de la liste suivante :

- Liste 7057731133 pour un montant total de 5 289,38 €
- Liste 7002080833 pour un montant total de 405,00 €

Ces listes correspondent à des titres émis de 2022 à 2023.

Considérant qu'afin d'apurer ces titres, il convient de les admettre en non-valeur,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur de la somme de 5 694,38 € par l'émission d'un mandat au compte 6541 « Créances admises en non-valeur »
 - Liste 7057731133 pour un montant total de 5 289,38 €
 - Liste 7002080833 pour un montant total de 405,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout acte, relatif à cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

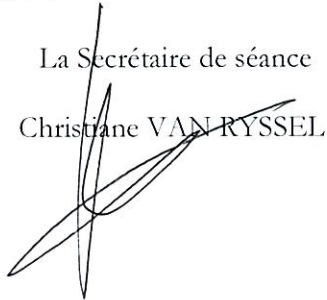
Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL



Pour Copie conforme

Didier REY

